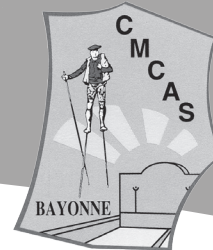


BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à la CMCAS accompagné du règlement correspondant



ACTIVITÉ :

SLVie n° :

NOM et prénom de l'ouvrant droit :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Adresse email :

Coefficient social :

Option/Observations (Transports, SLVie de départ, hébergement, divers) :

Ouvrants droit et ayants droit inscrits	Date de naissance	Montant
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Total €

Personnes extérieures	Date de naissance	Montant
		€
		€
		€

Participation financière totale €

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la mise en ligne sur les sites internet et/ou réseaux sociaux de la CCAS et de la CMCAS et de l'insertion dans les publications de la CCAS et de la CMCAS de photos et de reportages sur tous supports matériels et immatériels (notamment papier, CD, intranet et internet...) et par tous moyens,

Autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit, pour 30 ans, sans autres formalités préalables

N'autorise pas l'utilisation de mon image et celle de mes ayants droit

Pour faire valoir ce que de droit, fait à :

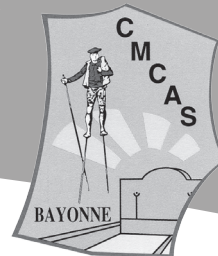
le :

Signature :

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des inscriptions. Les destinataires des données sont : la filiale opérationnelle des Activités Sociales de la CMCAS de Bayonne. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :
CMCAS BAYONNE - BP 20419 - 64104 BAYONNE Cedex.

activités
sociales
de l'énergie

Pour s'inscrire aux activités de la CMCAS de BAYONNE



Vérifiez votre coefficient social sur votre carte de membre CMCAS *activ*

La participation des enfants est à calculer sur la base de la tranche de l'ouvrant droit ou tarif extérieur :

- ♦ 20% de 1 à 6 ans
- ♦ 40% de 7 à 10 ans
- ♦ 60% de 11 à 15 ans (à charge)
- ♦ Vous êtes : célibataire, séparé(e), veuf(ve) - votre coefficient social sera minoré de 25%

Voir votre attestation ACTIV

Afin de valider votre participation, toute inscription à une activité doit être obligatoirement accompagnée de votre règlement à remettre **dans les meilleurs délais à la CMCAS (chèque à l'ordre de la CMCAS de Bayonne)**.

Les personnes en situation de handicap peuvent s'inscrire à toutes les activités. Prenez contact avec votre CMCAS pour connaître les éventuelles restrictions. Précisez la nature du handicap sur le bulletin d'inscription (ex. fauteuil) dans la rubrique « option/observations ».

Important : respectez impérativement les dates limite d'inscription, afin de faciliter l'organisation des activités.

A la date de clôture des inscriptions, si nous recensons plus de demandes que de places disponibles, le choix se fera selon les critères suivants :

- ♦ Les bénéficiaires de la CMCAS restent prioritaires sur les bénéficiaires d'une autre CMCAS.
- ♦ Les bénéficiaires des activités sociales sont prioritaires sur les extérieurs.
- ♦ Une priorité en fonction de l'historique de participation aux activités de la CMCAS.
- ♦ Priorité en fonction du coefficient social.
- ♦ Priorité particulières par décision du Conseil d'Administration.

Le coefficient social doit être validé à partir de l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020).

Pensez à vérifier que vous l'avez bien envoyé à la CMCAS.